

DIXIEME RAPPORT

*Des Commissaires chargés de codifier les lois du
Bas Canada en matières civiles.*

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles, etc., etc., etc

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Les Commissaires chargés de codifier les lois du Bas Canada en matières civiles, ont l'honneur de faire rapport à Votre Excellence que leur huitième rapport transmis à Votre Excellence ayant été communiqué aux juges du Bas Canada, quelques uns d'eux ont fait des observations aux Commissaires soussignés qui ont de leur côté réexaminé ce rapport, y ont fait des corrections et additions, et ils demandent la permission d'en soumettre à Votre Excellence un exemplaire ainsi corrigé.

Le tout respectueusement soumis.

ED. CARON,
C. D. DAY,
J. U. BAUDRY.

Ottawa, 21 Juin, 1866.
